

1. Qu'est-ce que le Forum ?

Créé en 2011, le Forum annuel des Nations Unies sur les Entreprises et les Droits de l'Homme (FEDH), d'une durée de 3 jours, sert de plateforme mondiale aux parties prenantes, telles que les États, les organisations intergouvernementales, les entreprises, les organisations syndicales, les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations non gouvernementales et les détenteurs de droits concernés, afin de discuter des tendances et des défis liés à la mise en œuvre des [Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#), et de promouvoir le dialogue et la coopération sur les questions liées aux entreprises et aux droits de l'homme.

2. Que fait le Forum ?

Guidé et présidé par le [Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises](#) (GT E&DH), conformément aux résolutions [17/4](#), [35/7](#), [44/15](#), du Conseil des droits de l'homme, le FEDH est le plus grand rassemblement annuel au monde traitant la thématique des entreprises et des droits de l'homme. Ce Forum donne la possibilité à plus de 3 000 parties prenantes de se mettre en réseau, de partager leurs expériences et de s'informer sur les dernières initiatives visant à promouvoir le respect des droits de l'homme par les entreprises.

Avec le thème « Prévenir les violations des droits de l'homme liées aux entreprises : La clé d'un avenir durable pour la planète et ses habitants », cette 9^{ème} session du Forum en 2020 cherchera à renforcer le message selon lequel le renforcement de la prévention des violations des droits de l'homme liées aux entreprises - en tirant les enseignements des bonnes pratiques et des erreurs commises, ainsi qu'en remédiant aux lacunes systémiques - peut contribuer à construire un avenir durable pour la planète et ses habitants. Des informations détaillées sur cette session sont disponibles au lien suivant : <https://www.ohchr.org/FR/Issues/Business/Forum/Pages/2020ForumBHR.aspx>

3. Comment participer ? Inscription et accès à la plate-forme en ligne

En 2020, en raison de la pandémie de Covid-19, la 9^{ème} session du FEDH adoptera un format en ligne. L'inscription en ligne est nécessaire afin de participer à la session virtuelle.

Si vous souhaitez vous inscrire, veuillez cliquer sur ce [lien](#). Pour toute question concernant les points **logistiques** et **l'inscription**, veuillez contacter : registrationforumbhr@ohchr.org.

Une fois que les participants se seront inscrits via indico, un courriel du compte « Sched » sera envoyé à l'adresse électronique utilisée pour créer/mettre à jour un compte Sched. Veuillez noter que par défaut les profils ne seront pas publics, et les participants qui souhaitent apparaître dans la liste de participation publique devront sélectionner cette option. Sched permettra aux participants d'indiquer leur fuseau horaire, et donc d'adapter le programme à leur fuseau horaire. De plus, Sched permettra aux participants de synchroniser leur compte aux médias sociaux et de créer un agenda personnalisé, qui pourra être intégré à leur calendrier personnel. Le lien vers les sessions s'affichera dans l'agenda dans l'application Sched avant la réunion en question.

Veuillez noter que parfois les emails de Sched se retrouvent dans le dossier des spams. Nous vous remercions de bien vouloir vérifier régulièrement ce dossier et d'informer le secrétariat du Forum si aucun mail n'a été reçu dans les 48 heures suivant l'inscription.

4. Les Peuples Autochtones et le Forum

Depuis la première session du Forum, chaque année -grâce à la participation et aux efforts de plaidoyer des peuples autochtones- les questions liées aux droits des peuples autochtones sont systématiquement abordées dans les rapports du Forum, aussi bien que dans les rapports de visites des pays effectués par le Groupe de travail.

Jusqu'à présent, deux rapports ont mis l'accent sur les peuples autochtones :

- [A/68/279](#) : « La question des incidences des activités commerciales sur les droits des peuples autochtones »
- [A/71/291](#) : « Adresser les incidences des activités agro-industrielles sur les droits de l'homme, des peuples autochtones, et des populations locales : les devoirs des États et les responsabilités des entreprises »

D'autres rapports et documents du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme, des sociétés transnationales, et d'autres entreprises sont disponibles sur cette page :

<https://www.ohchr.org/FR/Issues/Business/Pages/Reports.aspx>.

La participation des délégués autochtones au Forum contribue à :

- orienter les travaux du groupe de travail dans l'interprétation des Principes directeurs, conformément aux normes internationales sur les droits des peuples autochtones ;
- fournir un contexte factuel pour la mise en œuvre des Principes directeurs ;
- améliorer la représentation des peuples autochtones et renforcer le lien entre eux ;
- faciliter les discussions directes avec les décideurs de haut niveau et les entreprises.

5. Caucus préparatoire des peuples autochtones

Deux réunions préparatoires en ligne du Caucus autochtone auront lieu le **10 novembre de 15h15 à 18h15** et le **13 novembre de 15h à 18h CET**. L'interprétation sera assurée par le Docip en russe, espagnol, anglais, français et portugais.

Les informations logistiques, y compris le lien et le projet d'ordre du jour de chacune des deux réunions, seront disponibles [ici](#) :

Première réunion du 10 novembre:

- [Inscription à la réunion](#)

Deuxième réunion du 13 novembre:

- [Inscription à la réunion](#)

Réduire la durée de la réunion à trois heures est la meilleure solution pour garantir que les peuples autochtones de toutes les régions puissent y accéder à un moment approprié.

La tenue de deux réunions séparées permet de garantir une période de deux jours entre les deux pour rédiger la Déclaration conjointe qui sera présentée au nom du Caucus autochtone lors de la séance plénière de clôture de la 9^{ème} session du FEDH.

Ces réunions préparatoires du Caucus autochtone représentent une occasion unique pour les délégués autochtones de se rencontrer, d'échanger des informations et des expériences, ainsi qu'une chance d'unir leurs voix pour une meilleure représentation pendant le Forum.

Au cours du caucus, les délégués autochtones auront l'occasion de :

- élaborer des déclarations, des positions et des recommandations communes ; et
- recevoir un briefing des membres du Secrétariat du FEDH et du GT E&DH de l'ONU.

5. Déclaration du Caucus autochtone

Le FEDH réservera un créneau pour qu'un représentant du Caucus autochtone puisse lire une déclaration conjointe du Caucus autochtone lors de la plénière de clôture. Cette déclaration devra être envoyée à forumbhr@ohchr.org en mettant mgarciaoriente@ohchr.org en copie, sous le format suivant :

Date limite de soumission : 17 novembre COB (fermeture des bureaux)

Format : Vidéo (durée : 3min) et format écrit.

Les déclarations individuelles supplémentaires peuvent être envoyées à l'avance à forumbhr@ohchr.org. Ces déclarations seront publiées sur la page web du Forum.

Quelques lignes directrices sur la manière de rédiger une déclaration au nom du Caucus autochtone :

- Maximum 705 mots
- La déclaration devrait être liée à la question principale de la 9^{ème} session du FBHR 2020, à savoir la « prévention » et la « gouvernance ».

Les déclarations présentées par le Caucus Autochtone lors des sessions précédentes du FEDH sont disponibles sur cette page: <http://bit.ly/FBHR-Indigenous-Caucus-Statements>

5. Comment dialoguer avec les participants en ligne?

Le Forum a été créé par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies « afin de **discuter** des tendances et des défis liés à la mise en œuvre des principes directeurs et **promouvoir le dialogue et la coopération** sur les questions liées aux entreprises et aux droits de l'homme », sous la forme d'un « **dialogue interactif** ». Cela signifie que le Forum **encourage fortement les représentants à dialoguer avec les participants**.

Comment interagir avec les participants de manière virtuelle ?

Toutes les sessions auront un chat dans lequel les participants pourront faire des commentaires et poser des questions, qui seront ensuite orientés par le modérateur vers les intervenants concernés.

6. S'inscrire pour faire une déclaration individuelle :

Étant donné le format virtuel de la 9^{ème} session, les déclarations individuelles peuvent être soumises sous deux formats différents : (1) format vidéo de 3 minutes ou (2) format écrit, par mail à l'adresse suivante : forumbhr@ohchr.org

La date limite de dépôt des déclarations individuelles est fixée au 17 novembre. Toutefois, nous suggérons que le plus tôt soit le mieux, car les gens accèdent plus fréquemment à la page web du Forum avant la session.

Toutes les déclarations seront publiées sur la [page web du FEDH sur le site du HCDH](#) sous la rubrique "Déclarations et soumissions" ainsi que sur le site du Docip. (Si vous décidez de soumettre votre déclaration sous format vidéo, veuillez également envoyer la version écrite à : documentation@docip.org)

Le Groupe de travail accepte les déclarations en français, en espagnol et en anglais. Les personnes parlant le russe et le portugais pourront soumettre leurs déclarations dans leur langue mais devront envoyer une demande de traduction à johanna.massa@docip.org

Interprétation

Les sessions plénières seront interprétées en espagnol, français et anglais. Des informations sur les langues disponibles seront fournies dans les ordres du jour. La séance plénière d'ouverture sera également interprétée en arabe, en russe et en chinois.

6. Déposer des plaintes

Les personnes individuelles ou les groupes sont invités par le Groupe de travail à envoyer des informations sur les violations présumées des droits de l'homme sur la question des droits de l'homme, des sociétés transnationales et autres entreprises commerciales. Sur la base de ces allégations, et lorsque cela est jugé approprié, le Groupe de travail enverra une correspondance aux États, aux entreprises commerciales et autres acteurs impliqués pour attirer leur attention sur les faits et sur les normes internationales applicables en matière de droits de l'homme, en particulier les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les communications envoyées et les réponses reçues sont publiées dans les [rapports de communications communs](#) et sont soumises à chaque session ordinaire du Conseil des Droits de l'Homme.

Veuillez noter que toutes les parties prenantes sont invitées à soumettre de brefs rapports sur les développements juridiques, réglementaires et politiques pertinents au niveau mondial, régional ou national. Les soumissions seront publiées sur la page web du Forum.

Des lignes directrices pour la soumission d'allégations au Groupe de travail sont disponibles sur la page suivante :

<https://www.ohchr.org/FR/Issues/Business/Pages/Submittingcomplaints.aspx>

Afin de garder une traces de vos soumissions aux procédures spéciales, vous êtes encouragés à utiliser le formulaire en ligne accessible sur cette page:

<https://spsubmission.ohchr.org/fr>

9. Pour plus d'informations :

En raison du format virtuel du Forum, le Groupe de travail n'a pas lancé d'appel général à propositions de sessions cette année et il y aura moins de sessions que les années précédentes. Toutefois, le format virtuel représente une opportunité d'étendre la portée mondiale du Forum et de l'ouvrir à un nombre encore plus important de parties prenantes.

Pour les dernières informations sur la 9^{ème} session du FEDH, veuillez vous référer au [site officiel](#).

Pour écouter en direct les réunions publiques tenues à l'ONU à Genève : <https://listen-live.unog.ch/>

Des informations utiles pour les délégués autochtones, par exemple concernant le Caucus autochtone, seront disponibles sur la page web du Docip : <http://bit.ly/docip-fbhr9-en>

Pour suivre les informations pratiques utiles aux délégués autochtones telles que les information concernant le Caucus Autochtone, nous vous invitons à consulter le site web du Docip : <http://bit.ly/docip-fbhr9-fr>